

ANNEXE IV

LES TOURNOIS

DES

ECOLES DE RUGBY

L'organisation des activités des Ecoles de Rugby relève du Comité Territorial. Dans certains cas, le Comité Territorial peut déléguer cette organisation au Comité Départemental, notamment pour les catégories des plus jeunes.

Lorsqu'un club va pratiquer le Rugby hors de son Comité Territorial, mais sur le territoire national, il le fait sous la responsabilité du Président du Club.

Si le lieu de la rencontre ou du Tournoi se situe à l'étranger, ou si le tournoi accueille des équipes étrangères, le club doit solliciter l'accord préalable de la FFR, par l'intermédiaire de son Comité Territorial. Celui-ci ne pourra être donné que si les pratiques et règles concernant la sécurité (touche, mêlée, plaquage...) sont conformes aux règlements F.F.R.

Toute personne souhaitant participer aux activités des Ecoles de rugby devra être licenciée à la F.F.R. selon les dispositions prévues aux articles 220 et 224 des Règlements Généraux de la F.F.R.

- Organisation des tournois de clubs

Toute organisation de tournoi à l'initiative d'un club doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de son Comité territorial.

- Tournoi "départemental", "territorial" ou "national"
 - o Départemental : équipes participantes toutes issues du même département ;
 - o Territorial : équipes participantes toutes issues du même Comité territorial ;
 - o National : équipes participantes issues des divers Comités territoriaux de la F.F.R.

Lorsqu'un club souhaite organiser un tournoi n'opposant que des équipes affiliées à la F.F.R., il doit adresser une « demande d'autorisation d'organisation de Tournoi » à son Comité territorial.

La vérification de l'application des règlements de la F.F.R. (règles du jeu, temps de jeu, organisation sportive, mesures de sécurité...) est de la responsabilité du Président du Comité territorial qui délivre l'autorisation d'organiser.

- Tournoi dit "international"

Si le Tournoi accueille des équipes étrangères, il est dit « international ». Les équipes étrangères doivent avoir obtenu une « lettre de sortie de leur Fédération ».

Le club organisateur doit avoir obtenu de la F.F.R., par l'intermédiaire de son Comité Territorial, « l'autorisation d'organiser le tournoi ».

- Règles générales

Dans tous les cas et quel que soit le type de tournoi, tous les joueurs des équipes participantes affiliées à la F.F.R. doivent être titulaires d'une licence-assurance F.F.R. en cours de validité.

Il est de la responsabilité du club organisateur et de son Président de s'assurer que toutes les équipes participantes sont bien munies des documents et autorisations nécessaires.

- Règles du jeu

Les règles du jeu appliquées lors des Tournois doivent être obligatoirement celles du Rugby Digest (voir également les fiches plastifiées par catégorie). Le non respect des règles du Rugby Digest F.F.R. serait de nature à engager la responsabilité du Club organisateur et de son Président en cas d'accident grave pouvant être lié à la non application des règles F.F.R., et ce, même en présence d'équipes étrangères habituées à pratiquer le rugby selon d'autres règles ou sous d'autres formes de jeu.

- Temps de jeu

Tout tournoi doit respecter scrupuleusement les temps de jeu prévus dans le Rugby Digest.

On entend par « temps de jeu » la durée TOTALE des matchs du Tournoi et non pas le temps de jeu effectif de chaque joueur y participant.

Deux Tournois disputés par une même équipe doivent être séparés par au moins 3 jours francs.

- Participation à un tournoi à l'étranger

La participation à un Tournoi à l'étranger implique l'obtention d'une « lettre d'autorisation de sortie délivrée par la F.F.R. ».

La demande d'autorisation, traitée par la Commission de Développement de la FFR, doit comporter :

- soit une attestation de conformité avec les règles F.F.R. des règles de jeu appliquées lors de ce tournoi,

- soit une demande d'autorisation de pratiquer selon les règles de jeu spécifiques à ce tournoi. La F.F.R. ne pourra délivrer une telle autorisation qu'après avoir obtenu l'accord écrit de la compagnie d'assurances quant à la couverture des licenciés participant à ce tournoi.

2 – SECURITE SUR LES TOURNOIS

Tout organisateur de Tournoi a le devoir de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité normale des participants : encadrement, joueurs et spectateurs.

Etant donné qu'il n'existe que peu de textes législatifs ou mesures réglementaires sur le sujet, il importe d'établir des recommandations correspondant aux diverses situations et susceptibles d'assurer à tous des conditions normales d'exercice de leur activité.

• Les spectateurs

- lorsque les aires de jeu sont ceinturées par des mains courantes, les spectateurs doivent obligatoirement se trouver derrière celles-ci.
- s'il n'y a pas de mains courantes autour des aires de jeu, aucun spectateur ne doit se trouver à moins de 3,50m des lignes de touche ou d'en-but.

• L'encadrement

L'encadrement, uniquement composé de personnes licenciées autorisées DAT, et en nombre raisonnable, (maximum 4 personnes par équipe) peut se tenir à l'intérieur des mains courantes ou sur la bande des 3,50 m autour du terrain, mais uniquement lorsque son équipe joue.

Par contre, ces dirigeants doivent veiller à ce qu'aucun objet susceptible de provoquer une blessure lors d'une chute ou d'un contact ne se trouve dans la zone des 3,50 m (pharmacie, casier à bouteilles, plots, table de marque, etc...)

• Les joueurs

Au cours d'un match, les remplaçants doivent respecter les mêmes consignes que les spectateurs : se tenir derrière les mains courantes ou à plus de 3,50 m de toute ligne.

• Les moyens de secours

Bien qu'aucune disposition légale n'existe en la matière, les organisateurs de Tournois doivent prévoir les mesures appropriées en matière de secours aux blessés.

La FFR propose deux types de recommandations :

- les premières, générales, applicables à tout tournoi, quel que soit l'effectif joueurs,
- des mesures spécifiques, fonction des effectifs joueurs présents sur les Tournois.

• Mesures générales

Lorsqu'un club organise un Tournoi et quels que soient les effectifs, il est recommandé de prendre les dispositions suivantes :

- Prévenir par courrier le centre de secours le plus proche de la tenue de la manifestation,
- Avoir les coordonnées du médecin de service le plus proche et le moyen de le joindre rapidement,
- Prévenir, par courrier, la structure hospitalière la plus proche de la tenue de la manifestation,
- Laisser libre un accès pour les véhicules de secours,
- Identifier et rendre repérables, notamment parmi les éducateurs formés, les personnes présentes titulaires d'une AFPS (sachant que la formation AFPS est obligatoire pour la formation de l'éducateur !)
- Avoir une pharmacie de secours à disposition (avec une liste minimale de produits établie par le médecin du club)

• Mesures à prendre en fonction des effectifs joueurs présents

* Effectif joueurs inférieur à 400 :

Les recommandations générales ci-dessus doivent être prises en compte.

* Effectif joueurs compris entre 400 et 800 joueurs :

Il est recommandé d'ajouter aux mesures générales ci-dessus :

- la présence d'une antenne de secours constituée de personnes qualifiées n'ayant aucune autre fonction sur le tournoi, disposant d'un équipement minimum, notamment pour évacuer du terrain un blessé,
- l'existence ou la mise en place d'un lieu approprié pour effectuer des soins ou attendre l'intervention des secours (pièce accessible avec un brancard, toile de tente, etc)

* Effectif joueurs supérieur à 800 :

Il est recommandé d'ajouter aux mesures générales :

- la présence d'une ou plusieurs antennes de secours (en fonction du nombre de joueurs et de l'étendue du site) constituée de personnes qualifiées n'ayant aucune autre fonction sur le tournoi et disposant d'un équipement minimum, notamment pour évacuer du terrain un blessé,
- l'existence ou la mise en place d'un lieu couvert approprié pour effectuer des soins ou attendre l'arrivée des secours,
- la présence sur le site ou à proximité immédiate d'un médecin disponible sur simple appel.

Lorsque le nombre de participants est très important ou le site très vaste, il peut s'avérer souhaitable de disposer sur place d'une ambulance, soit pour déplacer un blessé du lieu de l'accident vers le lieu où ils pourra être pris en charge par le médecin, soit pour participer à des évacuations en cas d'accumulation de blessures nécessitant un transfert vers une structure hospitalière.

Tableau des Recommandations

Situation	Recommandations
<p>Tous tournois</p> <p>Mesures générales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir par courrier le centre de secours de la tenue de la manifestation - Prévenir par courrier la structure hospitalière référante de la tenue de la manifestation. - Identifier un lieu ou une personne disposant du n° de téléphone d'un médecin disponible et d'un moyen d'appel permanent <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir libre une voie d'accès pour véhicules de secours - Identifier les titulaires de l'AFPS - Avoir une pharmacie de secours - Présence obligatoire et en nombre suffisant de secouristes titulaires au minimum de l'A.F.P.S.
<p>Mesures spécifiques</p> <p>Effectifs inférieurs à 400</p>	<p>Les mesures générales doivent suffire</p>
<p>Mesures spécifiques</p> <p>Effectifs entre 400 et 800</p>	<p>En plus de l'application des recommandations générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence d'une antenne de secours équipée, - lieu de soins ou d'attente des secours externes
<p>Mesures spécifiques</p> <p>Effectifs supérieurs à 800</p>	<p>En plus de l'application des recommandations générales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présence d'une ou plusieurs antennes de secours équipées, <ul style="list-style-type: none"> - lieu de soins ou d'attente des secours externes, - présence ou disponibilité immédiate d'un médecin, - éventuellement, présence d'une ambulance

3 – AIRE ET TEMPS DE JEU

Les dimensions réglementaires des terrains et les temps de jeu maximum par catégorie, sont ceux indiqués dans le Rugby Digest (et fiches règlements).

FEUILLE DE PARTICIPATION OFFICIELLE AU TOURNOI DES ECOLES DE RUGBY

Nom du Tournoi : _____ Date : _____

Catégorie

- 9 ans

- 11 ans

- 13 ans

- 15 ans

NOM de l'association (ou des associations, en cas de regroupement) :

N°	NOM	PRENOM	N° LICENCE
- 1 -			
- 2 -			
- 3 -			
- 4 -			
- 5 -			
- 6 -			
- 7 -			
- 8 -			
- 9 -			
- 10 -			
- 11 -			
- 12 -			
- 13 -			
- 14 -			
- 15 -			
- 16 -			
- 17 -			
- 18 -			
- 19 -			
- 20 -			
- 21 -			
- 22 -			
- 23 -			
- 24 -			
- 25 -			
Educateur			
Educateur			

Retrait de Licence :

NOM	PRENOM	N° LICENCE	MOTIF

Nom de l'éducateur responsable : _____

Je soussigné _____ atteste que tous les joueurs figurant sur la présente feuille de participation sont titulaires d'une licence-assurance F.F.R. en cours de validité.

Cette feuille de participation doit être présentée par chaque équipe en début du tournoi. L'organisateur doit la retourner au comité départemental à l'issue du tournoi.

Date : 20

Signature :



DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOI

CLUB OU COMITE DEMANDEUR :

Représenté par M. ou Mme :

Adresse :

Tél : Mail :

Sous couvert de son Président, M. : Tél ou mail :

Demande l'autorisation d'organiser un tournoi à :

Le (date)

Nom du tournoi :

Niveau du Tournoi : International National Territorial
 Départemental

Les organisateurs devront se conformer à l'article 411 des R.G. et produire les pièces exigées.

Lieu(x) et horaires du tournoi :

Stade(s) :

Heure de début : Heure de fin :

Participants :

Nombre de clubs : d'équipes : d'enfants :

Catégories concernées :

Moins de 7

Moins de 9

Moins de 11

Moins de 13 Niveau : A B C

Moins de 15 Niveau : A B C

ORGANISATION DU TOURNOI

Installations sportives :

- Nombre de terrains utilisés :
- Nombre de vestiaires utilisés :
- Nombre de douches disponibles :

Arbitrage :

- Nombre d'arbitres prévus :
- Provenance des arbitres :
- Qualification des arbitres :

Sécurité :

- Resp. Sécurité : Nom :
 - o Tél. sur le tournoi :
- Médecin : OUI NON
 - o Nom :
 - o Tél. sur le Tournoi :
- Antenne de secours : OUI NON
 - o Organisme :
 - o Tél. sur le Tournoi :
- Ambulance : OUI NON

Logistique :

- Droits d'inscription : OUI NON
 - o Montant par équipe, par école
- Hébergement : OUI NON
 - o Structure d'accueil : Prix/pers. :
- Repas : OUI NON
 - o Fournisseur : Prix/pers. :
- Goûters : OUI NON

ORGANISATION SPORTIVE

Formule :

- en 1 Phase Nb Matches : Durée matches :
- en 2 Phases (poule de qualif. Plus poule finale)
 - o Phase qualif. Nb matches : Durée matches :
 - o Phase finale Nb matches : Durée matches:
- en 2 Phases (poule de qualif. Plus formule Coupe)
 - o Phase qualif. Nb matches : Durée matches :
 - o Phase finale Nb matches: Durée matches:

Lorsque le Tournoi comporte plusieurs catégories, donner, pour chacune d'elles, toutes les informations sur la formule, comme indiqué ci-dessus. (sur papier libre ou copie de cette page)

Règles appliquées en cas d'égalité :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Récompenses :

.....
.....
.....
.....
.....

Licences :

- déposées à l'organisation en début de Tournoi OUI NON
- disponibles à tout moment pour vérification OUI NON
- attestation fournie par chaque responsable certifiant que tous les participants sont titulaires d'une licence-assurance en cours de validité **(Obligatoire)**.

Divers :

.....
.....
.....
.....
.....

AVIS ET AUTORISATION

Chaque instance devant donner un avis doit vérifier que le dossier est complet et conforme aux règlements fédéraux.

AVIS

Avis du Comité Départemental :

- nom du signataire : Visa :
- qualité :
- date :

Avis du Comité Territorial (Commission EDR, CTS, etc)

- nom du signataire : Visa :
- qualité :
- date :

DECISION

Décision :

- du Comité Territorial (pour les tournois départementaux, territoriaux ou nationaux)
- de la F.F.R. (pour les tournois internationaux)
 - o Accord :
 - Nom du signataire
 - Fonction : Visa :
 - Date :
 - o Refus :
 - Nom du signataire :
 - Fonction : Visa :
 - Date :
 - Motif :
 -

Dans tous les cas où la décision d'autoriser l'organisation d'un tournoi appartient au Comité territorial, c'est la responsabilité du Président dudit Comité ou de son délégataire qui serait recherchée en cas d'accident grave pouvant être lié à une autorisation donnée en dehors du respect des Règlements de la F.F.R. : règles de sécurité, règles du jeu, temps de jeu, règles d'organisation, etc...

Pour les Tournois à caractère national ou international, il est possible de les faire figurer sur le site Internet de la F.F.R. Le club organisateur qui le souhaite pourra, après accord de son Comité Territorial ou de la F.F.R., adresser copie des pages 1 et 4 de la demande d'autorisation, dûment complétée, à la Commission de Développement de la F.F.R. qui fera procéder à l'enregistrement sur le site Internet.